



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-neuvième session
DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 19 avril 1960,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 14 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</i>	77
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles .</i>	83
<i>Point 15 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Organisations non gouvernementales (fin):</i>	
<i>Demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées: rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales</i>	83

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Autriche, Haïti, Irlande, Israël, Mexique, Pérou, Philippines, Salvador, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/3304, E/3336)

1. Le PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. Schnyder, président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et l'invite à prendre la parole.

2. M. SCHNYDER (Président du Conseil d'administration du FISE) présente les rapports du Conseil d'administration sur ses sessions de septembre 1959 (E/3304) et de mars 1960 (E/3336).

3. En septembre 1959, le Conseil d'administration a étudié la politique d'assistance suivie dans quatre domaines: distribution du lait, traitement du lait produit localement, mise au point d'aliments riches en

protéines destinés aux enfants et campagnes d'éradication du paludisme. En ce qui concerne la distribution du lait, plusieurs gouvernements font don, par l'intermédiaire du FISE, de lait en poudre aux enfants de pays en voie de développement. Le Conseil est parvenu à la conclusion que les mères et les enfants tiraient indubitablement grand profit de distributions de lait bien organisées par l'intermédiaire des centres de santé et des écoles. Peu de temps après la session de septembre 1959, les quantités de lait provenant d'excédents et fournies gratuitement ont été réduites, ce qui n'a pas été sans inquiéter les pays où les distributions ont lieu. Heureusement, on sait désormais qu'en 1960 cette réduction sera nettement moins importante qu'on ne l'avait craint et qu'elle pourrait même ne pas être très sensible. D'une manière générale, le Conseil d'administration a été d'avis que le FISE devait accorder aux pays une aide accrue pour leur permettre, par leurs propres moyens, d'améliorer à long terme la nutrition de leurs enfants, et que l'assistance fournie dans ce domaine pouvait être considérée comme une contribution importante à la Campagne mondiale de lutte contre la faim.

4. Dans le domaine de la conservation du lait, le traitement industriel du lait a rendu possible le transport du lait sur de longues distances et sa distribution dans les villes. Le Conseil d'administration a décidé que les programmes pour lesquels le FISE fournit du matériel devraient être adaptés aux objectifs généraux de la politique laitière des pays, mais que le FISE accorderait son assistance essentiellement dans la mesure où cette politique contribue à améliorer la nutrition des enfants et des mères. Un autre moyen d'améliorer la nutrition de ces groupes consiste à mettre au point des aliments riches en protéines, destinés aux enfants, à partir de produits très répandus qu'on n'utilise pas actuellement pour l'alimentation humaine, comme par exemple les farines de poisson, de soya, d'arachides, de graines de coton, de sésame, de graines de tournesol et de coprah. Une série de conclusions préliminaires présentées au Conseil d'administration ont montré qu'il est possible de préparer des mélanges d'aliments riches en protéines végétales produits localement, qui peuvent à la fois prévenir et guérir la malnutrition protéinique chez les jeunes enfants; on commence actuellement à fabriquer des aliments de ce type.

5. En septembre 1959, le Conseil d'administration a examiné sa politique d'assistance aux campagnes d'éradication du paludisme menées dans une trentaine de pays et auxquelles le FISE consacre à peu près 40 pour 100 de ses ressources. Beaucoup des campagnes qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE coûtent plus cher qu'on ne l'avait prévu, mais, pour conserver un certain équilibre dans la répartition de ses ressources, le Conseil a maintenu sa décision de fixer un plafond annuel de 10 millions de dollars pour cette catégorie d'assistance. Il a décidé de revenir en juin 1961 sur les résultats obtenus et sur la politique à suivre pour l'avenir.

6. A sa session de mars 1960, le Conseil d'administration a examiné l'ensemble de la politique d'assistance du FISE en fonction des besoins de l'enfance dans les pays en voie de développement. Le FISE a un rôle essentiel à jouer dans l'action entreprise par l'ONU pour intensifier le progrès économique et social de ces pays.

7. Dans sa résolution 1391 (XIV), l'Assemblée générale a affirmé que l'assistance fournie par l'intermédiaire du FISE constituait un moyen pratique de coopération internationale permettant d'aider les pays à réaliser les fins de la Déclaration des droits de l'enfant. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité une déclaration (E/3336, par. 40) dans laquelle il expose sa conception du rôle revenant au FISE d'après cette résolution et souligne la nécessité de disposer de ressources accrues pour pouvoir s'acquitter de ce rôle.

8. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis que le FISE a cessé de se consacrer exclusivement aux secours d'urgence pour contribuer à la réalisation de programmes à long terme en faveur de l'enfance dans les pays en voie de développement, l'assistance du FISE n'a cessé de croître et est devenue un élément essentiel de l'action entreprise par l'ONU pour élever le niveau économique et social de ces pays, en les aidant à venir en aide à leurs enfants. Certaines divergences de vues se sont fait jour au sein du Conseil d'administration quant à la répartition des ressources entre les divers programmes et, plus particulièrement, quant à la part à affecter aux campagnes d'éradication du paludisme. Certains membres du Conseil ont estimé le moment venu d'entreprendre une étude systématique des besoins de l'enfance et des possibilités d'action existantes. Le Directeur général du FISE prépare actuellement, en consultation avec les institutions spécialisées, une analyse fondée sur les vues des pays en la matière et le Conseil d'administration examinera la question en juin 1961. A cette date, le Conseil d'administration examinera également sa politique d'assistance à la formation de personnel national, politique qui est actuellement liée à chacune des catégories de programmes bénéficiant de l'aide du FISE — santé, nutrition et protection sociale. Aucune forme d'assistance n'est probablement plus fructueuse à long terme que la formation de personnel national; cependant, le FISE y consacre moins de 10 pour 100 de ses ressources.

9. Le Conseil d'administration a décidé d'interpréter avec plus de souplesse le principe de la contrepartie et d'autoriser dans certains cas d'urgence le Directeur général à lui soumettre des programmes pour lesquels le FISE prendrait à sa charge une plus grande part des dépenses locales. De plus, il a réservé une somme qui permettra de fournir une aide supplémentaire aux gouvernements pour la préparation de leurs demandes d'assistance. Grâce à ces mesures, le FISE devrait pouvoir accélérer l'aide qu'il apporte aux pays qui ont le plus grand besoin de son appui, mais où des difficultés financières ou administratives entravent la mise en route de nouveaux programmes. En prenant ces mesures, le Conseil d'administration a surtout songé aux nouveaux Etats qui viennent d'accéder ou qui accéderont prochainement à l'indépendance en Afrique, continent auquel, depuis quelques années, le FISE accorde une assistance de plus en plus importante.

10. A sa session de mars 1960, le Conseil d'administration a, pour la première fois, approuvé l'octroi

d'une assistance à des programmes de services sociaux destinés aux enfants; ces programmes peuvent, en cas de succès, conduire à l'adoption, dans les pays intéressés, de programmes plus vastes de protection de l'enfance. Chaque fois que cela est possible, le FISE s'efforce d'encourager les gouvernements à incorporer un certain nombre d'activités dans un programme d'ensemble, lui-même inséré dans le cadre d'une politique plus large d'amélioration des niveaux de vie de la famille et de la collectivité.

11. En ce qui concerne les questions financières, le Conseil d'administration a modifié sa procédure d'allocation afin d'accélérer l'utilisation des ressources disponibles. Le Conseil d'administration continuera d'approuver en principe des projets d'une durée de deux ou trois ans ou davantage, mais n'ouvrira de crédits que pour faire face aux dépenses prévues dans les 12 mois à venir. Grâce à la générosité de plusieurs gouvernements, les recettes ont accusé une augmentation de 800.000 dollars, atteignant au total 24 millions de dollars, au lieu de diminuer, comme on l'avait craint à un certain moment. Toutefois, en 1960, les allocations seront vraisemblablement de l'ordre de 29 millions de dollars et il faudrait pour cela utiliser tous les fonds disponibles, sans pouvoir conserver de réserves à la fin de l'année.

12. Il importe que les peuples, comme les gouvernements, comprennent les besoins de l'enfance dans les pays en cours de développement et que, dans toute la mesure possible, ils participent activement aux programmes d'aide internationale; il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

13. En conclusion, M. Schnyder souligne que l'œuvre du FISE reflète la préoccupation universelle pour l'enfance et donne à cette préoccupation la possibilité de s'exprimer de façon concrète. Alors que le FISE a alloué chaque année 25 millions de dollars environ, les gouvernements bénéficiaires ont consacré eux-mêmes 60 millions de dollars par an aux programmes de protection de l'enfance entrepris avec l'aide du FISE. Il faut espérer qu'en stimulant l'effort national, le FISE pourra toujours mieux servir la cause des enfants.

14. M. MARDONES (Chili) fait remarquer qu'en assouplissant son système de contrepartie nationale et en consentant à prendre à sa charge certaines dépenses locales, le FISE cesse d'être un fonds de secours d'urgence pour devenir, dans une mesure croissante, un organe assumant des responsabilités permanentes pour la protection des enfants et des mères. Le FISE fait une place importante à la formation de personnel et M. Mardones constate avec intérêt que, de concert avec les institutions spécialisées, il mène une enquête qui permettra au Conseil d'administration de déterminer avec plus de précision les besoins en matière de formation et les moyens de les satisfaire.

15. M. Mardones estime également que le FISE a eu raison d'entreprendre une enquête sur les besoins des enfants. Celle-ci ne pourra évidemment donner satisfaction à tous, mais elle permettra de se faire une meilleure idée de la priorité à accorder aux divers besoins. Le Conseil d'administration a tiré de la Déclaration des droits de l'enfant les conclusions qui s'imposaient. Le FISE joue effectivement un rôle de plus en plus important et M. Mardones espère qu'il deviendra, dans un proche avenir, l'institution des Nations Unies pour l'enfance. L'œuvre qu'il a accomplie dans le domaine de la santé publique et de la nu-

trition a complété celle des institutions spécialisées intéressées et il convient de rendre hommage à l'ONU pour l'aide pratique et substantielle que, par le truchement du FISE, elle a apportée à de nombreux pays du monde. M. Mardones rappelle les divers programmes du FISE qui sont en cours de réalisation au Chili et il félicite le Directeur général et ses représentants régionaux de l'œuvre accomplie, ainsi que de l'étroite coopération qu'ils ont su maintenir avec les institutions spécialisées.

16. M. MATSUDAIRA (Japon) loue le Conseil d'administration d'avoir agi rapidement à la suite de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant. La délégation du Japon est convaincue que la déclaration adoptée à cette occasion par le Conseil d'administration sera un guide précieux pour l'avenir. Le Gouvernement japonais, ainsi que certaines organisations non gouvernementales, comme l'Association japonaise pour le FISE, considèrent comme un honneur d'avoir été associés aux travaux du FISE avant même que le Japon ne devienne Membre de l'ONU et ils continueront à apporter leur contribution à l'œuvre du FISE.

17. Le Japon tient à exprimer sa reconnaissance de l'aide d'urgence qu'il a reçue du FISE en septembre 1959 lorsqu'un typhon a ravagé le pays.

18. M. NELSON (Danemark) rappelle le grand intérêt que son gouvernement porte à l'œuvre du FISE depuis sa création et félicite chaleureusement le Directeur général et ses collaborateurs de la compétence avec laquelle ils s'acquittent de leur lourde tâche.

19. Le Conseil d'administration ayant déclaré dans son dernier rapport (E/3336) qu'il s'était surtout attaché à étudier la manière d'utiliser encore plus efficacement les ressources mises à la disposition du Fonds, la délégation danoise a étudié avec un intérêt particulier la troisième partie de ce rapport. Il ne faut jamais perdre de vue les limites que la modicité de ses ressources impose aux activités du FISE; le montant de ses recettes, soit 24 millions de dollars, est très faible comparé à l'ampleur des besoins et, de plus, le FISE n'est pas sûr de disposer à l'avenir de ressources financières plus importantes. Il doit donc éviter d'étendre son aide à des domaines nouveaux alors que cette aide est indispensable aux activités dont il se charge déjà.

20. Bien qu'il n'existe guère de politique sociale qui ne se préoccupe pas, au moins dans une certaine mesure, de l'enfance, l'importance de ces préoccupations varie; la délégation danoise estime qu'en consacrant à peu près 40 pour 100 de ses ressources aux programmes d'éradication du paludisme, le FISE a fait une place trop grande à des activités qui ne relèvent pas strictement de sa compétence. Il n'est pas question de nier l'extrême utilité de ces programmes; le Gouvernement danois lui-même attache une très grande importance à l'élimination de fléaux comme le paludisme et le plan et vient d'ailleurs de décider de verser une contribution spéciale de 1 million de couronnes à la campagne d'éradication du paludisme menée par l'OMS. Il demeure cependant convaincu que le FISE devrait concentrer ses efforts sur la protection maternelle et infantile. Or, 20 pour 100 à peine du total des allocations ont été consacrés à cette activité en 1959, ce qui est nettement insuffisant.

21. La délégation danoise a donc été très heureuse d'apprendre, en lisant le paragraphe 30 du document E/3336, que le Conseil d'administration s'est attaché

au développement de services permanents d'hygiène maternelle et infantile et à l'amélioration de leur qualité, et elle espère que le FISE sera bientôt en mesure d'annoncer que des progrès ont été réalisés dans ce domaine. Elle n'ignore pas que de tels efforts exigent du temps et que, si les programmes en cours, notamment la campagne d'éradication du paludisme, n'étaient pas menés à terme, leur succès s'en trouverait compromis. Elle reconnaît qu'il faudra surmonter des difficultés considérables si l'on veut donner de l'extension aux services de base d'hygiène maternelle et infantile; ces services ne peuvent se développer de manière satisfaisante qu'à condition de faire partie d'un réseau intégré de services sanitaires; M. Nelson est heureux que, dans sa déclaration, le Président du Conseil d'administration ait insisté sur ce point. Là encore, il existe un besoin urgent d'accroître l'aide destinée à la formation de personnel national compétent.

22. En étudiant les rapports, la délégation danoise a été heureuse de voir que le FISE se rend pleinement compte que le moment est venu d'évaluer à nouveau l'orientation à donner à ses activités en vue de déterminer les principaux secteurs dans lesquels il convient d'intensifier les efforts nationaux et l'aide internationale. Il va sans dire qu'il faudra attacher une grande importance à l'avis des pays bénéficiaires quant à leurs besoins prioritaires et quant à l'aide que le FISE pourrait leur apporter pour satisfaire ces besoins.

23. M. TSAO (Chine) constate avec satisfaction que le Conseil d'administration a décidé d'étendre ses activités au domaine des services sociaux destinés aux enfants. Il est un certain nombre de considérations dont il convient de tenir compte en mettant au point le programme de ces activités. Tout d'abord, l'aide du FISE doit s'intégrer dans les services des pays qui la sollicitent. Le FISE ne doit pas chercher à fixer un système, mais, après quelques années d'expérience, il pourra peut-être formuler certains principes directeurs pour l'organisation des programmes. En second lieu, bien qu'il soit admis que c'est à la Direction des affaires sociales qu'incombe essentiellement la responsabilité technique de la mise au point des programmes de services sociaux pour les enfants, il faut souvent, pour des programmes d'ensemble, consulter les institutions spécialisées et obtenir leur participation. Etant donné que ce genre de programmes bénéficie fréquemment, non seulement de l'assistance du FISE, mais aussi d'une aide accordée dans le cadre de certains programmes d'assistance technique, il est indispensable que toutes les parties intéressées se consultent avant de lancer un programme d'ensemble pour que celui-ci ait l'appui de toutes les organisations participantes. C'est pourquoi la délégation chinoise est heureuse que la Directrice des affaires sociales ait suggéré de saisir le Comité administratif de coordination de la question à sa prochaine session (E/3336, par. 86). En troisième lieu, M. Tsao fait remarquer que, sur les quatre programmes de services sociaux pour les enfants que le Conseil d'administration a approuvés en mars, aucun n'est destiné à un pays d'Asie. Or, ces pays n'ont pas moins besoin que d'autres d'une assistance de cette nature. M. Tsao espère que le consultant spécial en matière de protection de l'enfance qui a été engagé par la Direction des affaires sociales et qui a aidé à préparer les quatre projets en question se rendra également dans les pays d'Asie et aidera les gouvernements intéressés à mettre au point leurs demandes d'assistance.

24. M. Tsao reconnaît la nécessité d'étendre l'aide du FISE aux pays d'Afrique, mais il fait remarquer que, en ce qui concerne la politique du FISE, il ne devrait pas être question d'étendre les programmes destinés à l'Afrique. Le fait que le FISE accorde actuellement son assistance à 96 programmes dans quelque 32 pays et territoires d'Afrique, contre 94 programmes dans 20 pays et territoires d'Asie, suffit à montrer la grande importance qu'il attache à l'Afrique. Il s'agit donc uniquement de savoir comment élargir les programmes locaux existants et intégrer les programmes de portée limitée dans des programmes plus vastes. Pour ce faire, le FISE a deux moyens: former du personnel et assouplir temporairement la règle de la contrepartie à fournir par les pays bénéficiaires. M. Tsao est heureux de constater que le FISE accorde une importance croissante à la formation de personnel local. Pour ce qui est de la contrepartie nationale, la délégation chinoise éprouve de la sympathie pour les pays bénéficiaires d'Afrique dont les ressources financières sont généralement faibles. Leur participation aux programmes bénéficiant de l'aide du FISE consiste fréquemment à fournir de la main-d'œuvre et des matières premières dont la valeur, exprimée en dollars des Etats-Unis, est très réduite. C'est pourquoi la délégation chinoise estime qu'en pareil cas un assouplissement raisonnable et temporaire du principe de la contrepartie locale se justifie.

25. En conclusion, M. Tsao fait observer qu'un programme rationnel et global de développement économique et social doit souvent faire appel à plusieurs catégories d'assistance internationale; il rappelle que le Conseil a adopté à la session en cours une résolution faisant appel à la coopération internationale en faveur des anciens territoires sous tutelle et d'autres Etats ayant accédé depuis peu à l'indépendance [résolution 752 (XXIX)].

26. Mlle PELT (Pays-Bas) se déclare satisfaite de l'activité du FISE. Le Conseil d'administration, en cherchant toujours à améliorer la politique des programmes pour l'adapter aux activités en évolution constante du FISE, est sur la bonne voie. Cependant, la délégation néerlandaise incline à partager l'opinion de ceux qui, à la dernière session du Conseil d'administration, ont souligné la modicité des ressources du FISE et ont lancé une mise en garde contre l'inscription à son programme de nouvelles catégories d'assistance qui risqueraient de nuire à ses activités actuelles. Il est certes tentant de se lancer dans de nouvelles entreprises qui, sans aucun doute, offriraient aux générations nouvelles de meilleures perspectives d'avenir, mais le fait demeure que les ressources disponibles sont limitées, et il faut bien en tenir compte. L'enquête sur les besoins de l'enfance que le Directeur général doit préparer pour la session de juin 1961 du Conseil devrait fournir des indications utiles pour l'activité future du FISE. Mlle Pelt estime qu'une discussion au Comité administratif de coordination sur la possibilité d'élargir l'activité du Fonds et sur les conséquences qui en résulteraient pour d'autres organismes pourrait aider le Directeur général à préparer l'enquête.

27. Pour ce qui est de la politique du FISE en matière de dépenses locales, les paragraphes 55 à 59 du document E/3336 indiquent qu'en prenant en charge ces dépenses le FISE est allé plus loin que ne le permet le Programme élargi d'assistance technique. Il faut

considérer attentivement les effets possibles de cette orientation sur la ligne de conduite des autres institutions des Nations Unies.

28. La représentante des Pays-Bas se félicite de la contribution utile, dans le domaine de la mise au point d'aliments riches en protéines, destinés aux enfants, du Groupe consultatif des protéines qui sera à l'avenir un organe commun de la FAO, de l'OMS et du FISE. Le problème de la fourniture des aliments voulus aux mères et aux enfants préoccupe déjà un certain nombre d'organismes privés tels que les universités, et Mlle Pelt espère que le groupe consultatif des protéines ne négligera pas de les consulter et de collaborer avec eux.

29. Selon Mlle BELL (Etats-Unis d'Amérique), l'augmentation constante du nombre de pays donateurs et l'accroissement du montant des contributions au FISE prouvent bien l'estime dans laquelle le Fonds est tenu. L'assistance très appréciable que le Conseil accorde au programme mondial d'éradication du paludisme, son aide élargie à la nutrition et l'assistance qu'il fournit par le moyen du développement communautaire prouvent qu'il se rend compte de la nécessité d'aborder de façon dynamique la mise au point des programmes. L'évaluation périodique des programmes en cours par une étude objective et critique est une saine pratique administrative et les rapports sur les programmes de distribution de lait écrémé en poudre et sur le programme de conservation du lait, que le Conseil a examinés en septembre 1959, fournissent une base solide pour orienter l'activité future. Le manque de personnel qualifié se fait particulièrement sentir dans le cas des programmes relatifs aux enfants. L'examen de l'aide du FISE en matière de formation et l'étude sur la formation bénéficiant de l'aide commune de l'OMS et du FISE dans le domaine de la santé peuvent servir de base pour une utilisation encore plus efficace des ressources du Fonds en vue d'atteindre les objectifs à long terme.

30. Les allocations accordées à quatre projets dans le cadre du nouveau programme de services sociaux destinés aux enfants marquent le début de ce qui pourrait être par la suite une contribution appréciable du FISE en vue d'aider les pays à mettre sur pied des services sociaux satisfaisants pour les enfants.

31. Les arrangements selon lesquels l'OMS, la FAO et la Direction des affaires sociales fournissent les avis dont le FISE a besoin pour son programme n'ont pas toujours fonctionné sans heurt dans le passé, mais on relève toujours davantage plus de compréhension et de respect mutuels et de volonté de coopération de part et d'autre. Grâce à l'élaboration de projets bénéficiant d'une aide commune et d'organes tels que le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires et le Comité mixte FAO/FISE des directives en matière de nutrition, on met au point des moyens efficaces de collaboration.

32. Le FISE peut être fier de son œuvre en faveur des enfants du monde entier et le Gouvernement des Etats-Unis s'engage à maintenir son appui à son programme.

33. M. HARLAND (Nouvelle-Zélande) est heureux de constater que certaines appréhensions formulées dans le rapport du Conseil sur la session de septembre (E/3304) se sont révélées vaines. Le paragraphe 15 de ce rapport mentionne la possibilité d'une baisse des recettes, pour la première fois depuis 1954, mais le paragraphe 15 du rapport sur la session de mars

(E/3336) indique que le chiffre définitif des recettes pour 1959 dépasse de 800.000 dollars celui de 1958. Bien qu'en définitive l'ampleur des programmes du Fonds doive dépendre du montant des recettes, les rapports décrivent certaines mesures prises pour accélérer les dépenses. Ces mesures réduiraient les réserves du Fonds au regard des dépenses et de ses engagements à long terme. La réputation solide qu'a le FISE de pouvoir toujours réunir des fonds autorise sans doute quelque réduction des réserves, mais la délégation néo-zélandaise estime qu'il faut se montrer prudent quant au rythme de réduction de ces réserves. Toute accélération des programmes a des incidences sur l'effectif du personnel et le volume de l'appareil administratif nécessaires, qui doivent autant que possible correspondre aux plans de dépenses à plus long terme du FISE.

34. La décision, consignée au paragraphe 193 du document E/3304, d'entreprendre une étude sur l'administration, faite par une personne extérieure au Fonds et concernant la structure et les effectifs du FISE, est un exemple de l'intention de maintenir le haut degré d'efficacité du Fonds.

35. La délégation néo-zélandaise approuve la déclaration du Conseil d'administration selon laquelle la Déclaration des droits de l'enfant place dans un cadre plus large les responsabilités pratiques qui ont été confiées au FISE (E/3336, par. 40).

36. Une décision très importante, qui influence la souplesse de fonctionnement du Fonds, a été prise en septembre 1959, quand le Conseil a décidé de maintenir à un maximum de 10 millions de dollars par an les dépenses relatives aux campagnes d'éradication du paludisme. Ce plafond semble raisonnable eu égard au montant total dont dispose le FISE. Compte tenu des gros investissements qu'ont déjà effectués le FISE, l'OMS et d'autres institutions, il semble que le succès final des campagnes d'éradication du paludisme nécessite le maintien des dépenses, approximativement, au niveau approuvé par le Conseil.

37. Au cours de l'année écoulée, il y a eu une interruption dans les livraisons de lait écrémé en poudre mis à la disposition du FISE. Le caractère aléatoire de ces livraisons est dû, tout d'abord, au fait qu'elles proviennent en majeure partie d'excédents créés par les gouvernements qui appliquent une politique de soutien des prix, et ensuite, aux changements dans la production et les prix mondiaux. Les effets de cette interruption pour les programmes bénéficiant de l'assistance du FISE montrent une fois de plus qu'il faut trouver progressivement des moyens plus permanents de satisfaire les besoins alimentaires des enfants et des adultes dans les pays sous-développés. Le FISE coopère avec l'OMS à cette fin en favorisant la recherche en vue de la préparation d'aliments bon marché riches en protéines et il collabore aussi activement avec la FAO dans la Campagne mondiale de lutte contre la faim.

38. Si l'on pouvait chercher encore à améliorer les programmes du FISE, M. Harland estime qu'il faudrait s'occuper de la coordination de certaines activités du FISE avec celles des institutions qui fournissent une assistance économique. Il cite comme exemple les régions où les campagnes d'éradication du paludisme ont amené le repeuplement de secteurs qui étaient devenus inhabitables. Il est essentiel d'obtenir une amélioration simultanée des méthodes agricoles, du logement et du développement communautaire de

divers types, questions pour lesquelles des organisations autres que le FISE peuvent avoir un rôle important à jouer. C'est au stade de la planification de ces campagnes à grande échelle qu'il faut prévoir que l'on s'attaquera simultanément aux problèmes économiques et sociaux.

39. La délégation néo-zélandaise loue le Fonds pour l'assistance appréciable qu'il a, pendant une année de plus, fournie aux enfants des pays sous-développés. La réputation méritée dont jouit le FISE pour la façon dont il adapte la politique des programmes à la conscience croissante que l'on a des besoins de l'enfance augure bien de l'appui futur, et, il faut l'espérer, croissant, à cette cause humanitaire si importante.

40. M. PAZHAWAK (Afghanistan) tient à s'associer aux délégations qui expriment leur gratitude pour l'œuvre accomplie par le FISE, non pas simplement sur la base des rapports présentés par le Conseil d'administration du Fonds, mais en tant que représentant d'un pays sous-développé reconnaissant de l'aide que le FISE lui accorde. Ce n'est pas dans la salle du Conseil, mais auprès de l'enfance malade et sous-alimentée du monde qu'on apprécie le mieux l'action du FISE. L'Afghanistan a bénéficié dans de nombreux domaines des programmes de cet organisme, ainsi que de l'assistance fournie, dans le cadre de l'action du FISE, par la FAO et l'OMS, dont la coopération avec le Fonds est appréciée à sa juste valeur.

41. La délégation afghane approuve la décision du Conseil d'administration d'entreprendre des consultations afin de déterminer les priorités des besoins des enfants des pays bénéficiaires et partage l'avis du Conseil d'administration sur la nécessité d'intensifier la formation de personnel. M. Pazhwak dit que le FISE devrait accorder une plus grande importance à l'aspect éducatif de ses activités; il estime qu'il faudrait faire davantage pour aider les gouvernements, notamment ceux des pays sous-développés, à s'aider eux-mêmes dans le domaine de la protection de l'enfance en étendant l'assistance du Fonds aux projets gouvernementaux. Toutefois, il ne faudrait envisager qu'avec prudence de développer encore davantage les activités du FISE pour éviter de porter préjudice aux programmes actuels. Des activités nouvelles ne devraient être entreprises que là où le besoin est urgent. A cet égard, il faudrait suivre avec une attention particulière l'évolution des besoins des pays sous-développés.

42. Plus peut-être que tout autre organe des Nations Unies, le FISE a servi à rehausser le prestige de l'Organisation dans de nombreux pays en fournissant une assistance tangible à ceux qui sont dans le besoin et pour qui d'autres activités de l'ONU sont moins faciles à comprendre.

43. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation a pris note avec intérêt et satisfaction des deux rapports présentés par le Conseil d'administration du FISE et de la déclaration faite par le Président du Conseil d'administration. Il apparaît clairement que le FISE a fait beaucoup de travail utile au cours de la période sur laquelle portent ces rapports et que le Fonds a dépassé le stade des secours d'urgence pour mener désormais systématiquement des activités à long terme. Ce nouveau type d'action a l'approbation du Gouvernement soviétique qui s'est toujours préoccupé

tout particulièrement de favoriser le bien-être des mères et des enfants. En URSS même, un nouveau programme visant à développer et à perfectionner les services destinés aux mères et aux jeunes enfants a été lancé au début de l'année.

44. Il importe que les pays procèdent à des échanges d'idées et de données d'expérience dans le domaine général de la protection de l'enfance, car une telle coopération serait profitable à l'action du FISE. Le Gouvernement soviétique appuie sans réserve l'action du Fonds dans le domaine de la conservation du lait, de la mise au point d'aliments à haute teneur protéinique et de sa distribution de vaccins, du fait, surtout, que ces activités contribuent beaucoup au développement des pays sous-développés.

45. En ce qui concerne l'action du FISE dans le domaine de l'éradication du paludisme, la délégation soviétique partage les vues exprimées par le représentant du Danemark. Le Conseil d'administration a fixé un plafond aux crédits que l'on doit affecter tous les ans à ce programme, mais il n'est pas indispensable de dépenser tous les ans le montant maximum autorisé. Sans vouloir rien ôter à l'importance de l'action du FISE du point de vue de l'éradication du paludisme, Mme Mironova pense que cette activité relève essentiellement de la compétence de l'OMS et que le Fonds doit jouer en la matière un rôle de moins en moins important. Outre sa contribution au FISE, le Gouvernement soviétique a récemment accordé une allocation spéciale d'un million de roubles à l'OMS pour les campagnes d'éradication du paludisme.

46. Comme l'a fait observer le Président du Conseil d'administration, le Fonds n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes d'assistance qui lui sont présentées, et le Gouvernement soviétique approuve en conséquence les plans qui ont été faits pour déterminer avec précision les besoins existants et établir un ordre de priorité. Mme Mironova espère que les Etats seront de plus en plus nombreux à contribuer au Fonds et souhaite à celui-ci tout le succès possible dans l'œuvre humanitaire et positive à laquelle il se consacre.

47. M. BUXTON (Royaume-Uni) indique que son gouvernement a déjà fait savoir au Conseil d'administration quelles étaient ses vues sur les récentes activités du FISE. Ces vues sont, pour la plus grande partie, consignées dans les rapports dont le Conseil est saisi. Le Gouvernement du Royaume-Uni est heureux de constater que le FISE se développe avec assez de souplesse pour pouvoir faire face aux divers problèmes qu'il a à résoudre. Le Fonds doit cependant ne jamais perdre de vue le caractère limité de ses ressources et n'envisager qu'avec prudence d'étendre son action à de nouveaux domaines. La délégation du Royaume-Uni constate donc avec satisfaction que le Conseil d'administration a décidé de prendre des mesures concrètes pour déterminer si, de l'avis des gouvernements, les activités du FISE répondent effectivement aux besoins essentiels de l'enfance. M. Buxton réserve pour l'instant sa liberté de jugement en ce qui concerne l'opportunité de procéder ensuite à une enquête plus large sur les besoins essentiels de l'enfance.

48. Le FISE aura un rôle à jouer à l'égard des nouveaux Etats indépendants étant donné l'attention croissante que l'on accorde aux problèmes qui se posent à ces pays, notamment en Afrique. M. Buxton tient à rendre hommage au FISE pour l'aide qu'il a fournie

aux territoires rattachés au Royaume-Uni et, en particulier, pour l'assistance qu'il a apportée dans les plus brefs délais aux victimes des cyclones qui ont récemment affecté l'île Maurice.

49. M. MACHOWSKI (Pologne) relève avec plaisir que le Conseil d'administration a déployé de grands efforts pour organiser l'assistance du FISE de manière à apporter l'aide la plus efficace possible à l'enfance des pays bénéficiaires. En particulier, la délégation polonaise approuve la position adoptée par le Conseil d'administration du Fonds pour ce qui est d'associer l'assistance du FISE à une action de contrepartie locale dans le domaine de la protection de l'enfance. Elle est également satisfaite de voir le FISE accorder une importance accrue aux programmes de formation. Par ces nouveaux aspects, le FISE montre que son action est entrée dans une nouvelle phase, qui implique une planification à long terme. La délégation polonaise approuve le projet du Conseil d'administration d'effectuer une enquête sur les besoins de l'enfance. Les résultats de cette enquête permettront au FISE de répondre à ces besoins avec le plus d'efficacité possible, notamment dans les pays peu développés et dans ceux qui ont récemment accédé à l'indépendance.

50. M. AUBOIN (France) tient, au nom de son gouvernement, à féliciter le FISE de l'œuvre accomplie au cours de la période considérée. Le Conseil d'administration a fait preuve de sagesse en adoptant des règles plus souples permettant une meilleure utilisation des ressources dont le Fonds dispose. M. Auboin se réjouit des mesures que le Conseil d'administration a prises en vue de préparer sa prochaine réunion. Une étude doit être effectuée par des consultants sur le rôle du FISE dans la formation professionnelle. L'OMS doit établir un rapport sur la campagne d'éradication du paludisme: ce document de travail ne devrait pas donner seulement des indications sur l'action poursuivie, mais présenter un bilan concret des résultats obtenus, succès et échecs; il ne serait pas utile seulement pour le FISE, mais aussi pour l'OMS et pour les gouvernements des Etats membres. Le Directeur général a été chargé de procéder à des consultations relatives aux besoins prioritaires de l'enfance et de donner son avis au sujet d'une enquête d'ensemble sur les besoins fondamentaux de l'enfance, qui sera précieuse pour la planification de l'action du FISE. Les initiatives qui ont été prises dans le domaine des services sociaux sont fort utiles, mais il est important de tenir compte de la capacité d'absorption des pays et aussi de leurs conditions historiques et culturelles.

51. Les résultats obtenus sont tels qu'il convient de ne pas altérer les structures du FISE, qui ont le mérite de la légèreté et de l'efficacité. Il convient de ne pas pousser trop loin la simplification de l'organisation et de lui garder son statut actuel qui, avec son caractère humanitaire, est une des raisons de son succès.

52. M. Auboin exprime l'appréciation de son gouvernement pour l'action entreprise en faveur des nouveaux Etats de la Communauté et espère que le Fonds recevra un appui de plus en plus large qui permettra de donner à son œuvre, grâce aussi à la collaboration des institutions spécialisées, un rayonnement toujours plus grand.

53. M. DE LEQUERICA (Espagne) remercie le Conseil d'administration du FISE des rapports sur les

activités du Fonds dans le domaine de la protection de l'enfance, sujet dont le Gouvernement espagnol se préoccupe tout particulièrement depuis longtemps. En Espagne, l'enfance a beaucoup profité de l'action du FISE, de l'OMS et du Centre international de l'enfance.

54. Le représentant de l'Espagne pense que le FISE peut faire plus par la mise au point d'aliments riches en protéines que par des distributions sporadiques d'autres aliments. Cependant, M. de Lequerica ne veut absolument pas par là décrier les résultats remarquables obtenus grâce aux programmes de distribution de lait en poudre.

55. M. SCHNYDER (Président du Conseil d'administration du FISE) se déclare très touché de l'intérêt et de la compréhension manifestés par les membres du Conseil à l'égard de l'action du FISE. Le Conseil d'administration tiendra pleinement compte des suggestions et observations qui ont été faites. M. Schnyder espère que l'intérêt manifesté à l'égard des activités du Fonds se traduira ultérieurement par une augmentation des contributions des gouvernements. Il transmettra à tous ceux qui participent à l'action du FISE les remerciements exprimés par les membres du Conseil.

56. Le PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'adopter un projet de résolution par lequel le Conseil prendrait acte des deux rapports présentés par le FISE.

Il en est ainsi décidé.

57. Le PRESIDENT remercie le Président du Conseil d'administration du FISE et souhaite au Fonds de remporter tous les succès possibles dans l'œuvre humanitaire à laquelle il se consacre.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/3334)

58. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter un projet de résolution aux termes duquel le Conseil prendrait acte du rapport d'activité de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/3334).

Il en est ainsi décidé.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisations non gouvernementales (fin)

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF ET RENOUELEMENT DE DEMANDES DEJA PRESENTEES: RAPPORT DU COMITE DU CONSEIL CHARGE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (E/3329 ET CORR.1)

59. Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution qui figure dans le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/3329 et Corr.1).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 13 h 5.